

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS
(extraits)

L'an deux mille huit, le quatorze du mois de mars à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Grandris.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Yvette MAYNARD, Béatrice CHUET, Paul CRETIN, Jean-Pierre PUJKIS, Laurent DESPLASSE, Sylvie CHATELARD, Jean-Pierre GOUDARD, Ghismonde MARTIN, Sophie DESSAIGNE, Henri FRETON, Jean-Michel GIRIN, Colette FORY, Carol BONNOT, Florent PRADINAUD, Lionel GUIARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUJKIS qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Florent PRADINAUD a été désigné secrétaire par le conseil municipal.

Le plus âgé des membres a pris la présidence et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Résultat du 1^{er} tour : Jean-Pierre PUJKIS 14 voix, 1 bulletin nul.
Jean-Pierre PUJKIS est proclamé maire de Grandris.

Sous la présidence de Jean-Pierre PUJKIS, le conseil a procédé à l'élection des adjoints, la commune peut disposer au maximum de quatre adjoints.
Le conseil municipal fixe à quatre, le nombre des adjoints.

Election du 1^{er} adjoint : Paul CRETIN 11 voix,
Election du 2^{ème} adjoint : Jean-Pierre GOUDARD 15 voix,
Election du 3^{ème} adjoint : Lionel GUIARD 13 voix,
Election du 4^{ème} adjoint : Laurent DESPLASSE 15 voix.

Le procès verbal est clos le 14 mars 2008 à vingt et une heures cinquante, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé et le secrétaire.